

Nouvelle présidence au comité international de la Croix-Rouge

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **85 (1976)**

Heft 7

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

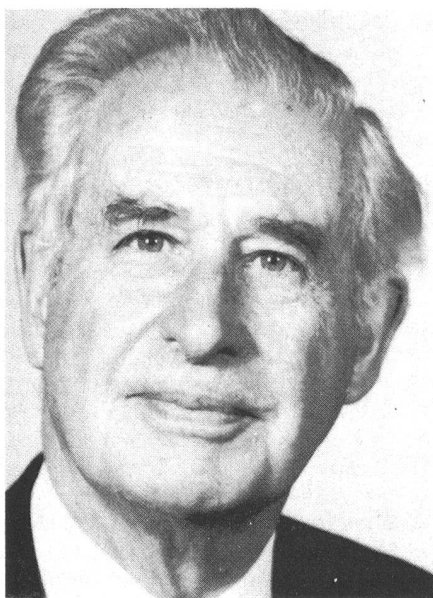
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

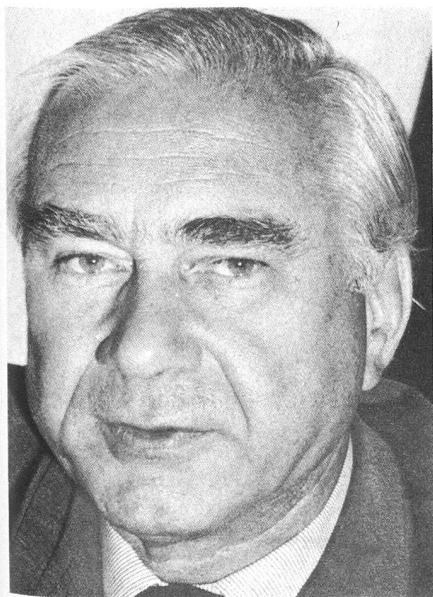
Nouvelle présidence au Comité international de la Croix-Rouge

Le professeur Eric Martin, président sortant.



Photos CICR

M. Alexandre Hay, nouveau président du CICR.



Le 1er juillet 1976, M. Alexandre Hay, président élu du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a pris ses fonctions, succédant au professeur Eric Martin, président depuis 1973. M. Hay exercera jusqu'à la fin de cette année la présidence conjointement avec M. Roger Gallopin, président du Conseil exécutif, puis, dès 1977, assumera seul la présidence du CICR.

Né à Genève en 1919, M. Alexandre Hay a fait ses études primaires, secondaires et supérieures dans cette ville. Il obtient une licence en droit en 1941, puis, trois ans plus tard, le brevet d'avocat. En 1945, il entre au service du Département politique fédéral; après trois ans passés à la Division du contentieux et des affaires financières à Berne, il occupe, de 1948 à 1953, le poste de secrétaire de la légation de Suisse à Paris. En 1954, il est nommé à la Banque Nationale Suisse, au siège de Zurich, en qualité de directeur de division chargé des relations internationales. En 1955, il devient directeur du siège de Berne de la Banque Nationale Suisse et, en 1966, directeur général, chef du deuxième département et vice-président de la Direction générale.

M. Hay a représenté la Suisse à maintes reprises dans des conférences ou organismes internationaux; il a, en particulier, présidé le Comité de l'accord monétaire européen de 1964 à 1972.

M. Hay a été nommé membre du CICR en janvier 1975 et élu président du CICR en juillet de la même année, avec entrée en fonction le 1er juillet 1976.

M. Hay accède à la présidence du CICR à un moment particulièrement important de l'histoire de l'Institution: non seulement celle-ci doit faire face, sur le terrain, à des situations extrêmement complexes telles que celles qui prévalent actuellement¹ au Liban ou en Afrique australe, mais le CICR est également appelé à conduire à chef deux entreprises capitales pour son avenir, à savoir la «Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire» et les suites à donner au «Rapport sur la réévaluation du rôle de la Croix-Rouge dans le monde».

Un autre souci majeur qui viendra s'ajouter aux préoccupations déjà nombreuses du nouveau président sera celui de l'équilibre des finances du CICR. En effet,

si depuis 18 mois le CICR a réussi à stabiliser le niveau de ses dépenses, il n'a pas été en mesure d'enrayer le fléchissement de ses recettes, cela pourtant à un moment où il est engagé sur un nombre record de fronts et où, par conséquent, le soutien de la communauté internationale lui est plus indispensable que jamais. Le déficit budgétaire pour 1976 s'élève en effet à 3,37 millions de francs suisses! Avec M. A. Hay à sa tête, le CICR s'est assuré de la collaboration efficace d'une solide personnalité, dont la réputation n'est plus à faire aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Ses objectifs? «D'abord assurer la présence de l'Institution, par l'intermédiaire de ses délégués sur le terrain, partout où il s'agit de protéger les victimes de conflits ou de troubles et de leur apporter assistance, quelles que soient leur nationalité, leur race, leur religion, leurs opinions politiques et leurs motivations. Cela ne va – hélas – pas toujours de soi. Cette présence exige notamment un travail constant de diffusion et d'explication des Conventions de Genève et des principes de la Croix-Rouge, de fréquents contacts avec les Sociétés nationales, des négociations avec les Gouvernements, et, bien sûr, la formation de délégués...»

«Puis il faut donner au CICR l'impulsion que requièrent les circonstances. Le monde est en mouvement, de prodigieux changements politiques, économiques, techniques et sociaux s'accomplissent sous nos yeux à une cadence toujours plus rapide. La Croix-Rouge doit en tenir compte. D'où la nécessité de tirer la leçon des difficultés, voire des échecs rencontrés, de constamment repenser les moyens qui lui sont nécessaires pour remplir sa mission, de s'adapter aux circonstances nouvelles et de prendre les initiatives qui s'imposent. A cet égard, il y aura lieu en particulier de veiller à ce que la Conférence diplomatique – qui précisément a pour but d'adapter le droit humanitaire aux nouvelles formes de conflits – soit rapidement menée à bonne fin.»²

La Croix-Rouge suisse souhaite bonne chance à M. Alexandre Hay, 11e président du CICR. ■

¹ D'après le *Bulletin* du CICR, No 6, du 1er juillet 1976.

² D'après le *Bulletin* du CICR, No 6, du 1er juillet 1976.